

Commune de  
**BARBAZAN**  
(Haute-Garonne)



**Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal  
du Mercredi 4 Juin 2019 à 18 h00 à la Mairie de Barbazan**

**STATION THERMALE CLASSEE**

**Présents :** Mmes STRADERE Michelle, ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, NOE Liliane, VEYRIES Nadine,

Mrs DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SALES André, SIBRA Gérard, VALLE Anthony.

**Absent :** BRUNA Roger.

**1 – Opposition au transfert de compétence Eau et Assainissement collectif de la CCPHG**

Madame le Maire informe qu'il faut reformuler la délibération pour l'opposition au transfert de la compétence Eau et Assainissement collectif. En effet, sur la dernière délibération la commune avait mis opposition à Eau et Assainissement, alors qu'en réalité il faut préciser assainissement collectif car la communauté de communes a déjà de manière facultative la "compétence "assainissement non collectif". Cette délibération devant être prise dans les meilleurs délais, le Conseil Municipal donne à l'unanimité, l'autorisation à Madame le Maire de reformuler cette délibération qui remplace et annule la précédente.

**2 – Aire de jeux**

L'emplacement est choisi dans le parc thermal. Des arbres sont à contrôler et à couper si nécessaire. L'aire de jeux sera faite en 2 phases, la première étant prévue pour juillet 2019. Pour implanter ces jeux, il est nécessaire de niveler le sol. Une demande sera faite auprès du SIVOM. 1<sup>ère</sup> phase : 5 921.42€ TTC.

Des subventions ont été accordées par la DETR et le Conseil Départemental 31.

Prendre contact avec Maître Barousse pour savoir à qui appartient le bout de terrain où Monsieur Mazzucchini a installé sa zone d'épandage.

**3 – Location de l'appartement n°2 de la mairie**

Madame le Maire informe que le logement N°2 de la mairie, est disponible depuis le 3 juin 2019.

Une annonce a été passée pour retrouver un locataire pour une durée de un an par tacite reconduction. Il semblerait qu'une personne soit intéressée.

Le montant du loyer sera de 480 € par mois, terme à échoir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'occupation d'un an du logement de la mairie 2, Grand Rue Saint-Michel pour un loyer mensuel de 480 €, terme à échoir, dès qu'un locataire se présentera.

**4 – Concession Casino**

Madame le Maire informe que les offres ont été réceptionnées.

**5 – Fontaines du kiosque-buvette**

Madame le Maire informe que des travaux doivent être réalisés au niveau des fontaines du kiosque-buvette.

Des devis ont été demandés :

- Entreprise Laumont : 2 900€ HT

- Entreprise Zamora : 6 249€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis de l'entreprise Laumont pour le coût de 2 900€ HT soit 3 480€ TTC.

### 6 – Travaux presbytère

Madame le Maire informe que des travaux de peinture doivent être réalisés au niveau du presbytère, suite au dégât des eaux. Elle présente le devis de l'entreprise Angiolini.

- 701€ HT soit 771.10€ TTC

Il est également nécessaire de changer la cabine de douche. Des devis seront demandés. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis de l'entreprise Angiolini.

### 7 – Menace de fermeture de classe à Labroquère

Une menace de fermeture est présente pour la rentrée scolaire 2019-2020.

Normalement, la classe devrait être maintenue. A voir le jour de la rentrée, en fonction des effectifs.

### 8 - Vitesse dans le village

Malgré les radars pédagogiques, la vitesse reste encore élevée.

Des plots seront installés sur l'Avenue du Lac par l'Équipement 31, courant juin.

Un test avec ces chicanes plastiques sera effectué pendant un mois, pour ralentir les véhicules.

Une limitation à 30km/h sera imposée.

Une étude pour un aménagement de sécurité à l'entrée du village, sur la Route de la Hountarrède (Cier) va être effectuée.

Se renseigner sur le tarif de feux-radars.

### 9 –Dépôts sauvages

Madame le maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la possibilité de mettre en place des gardes particuliers pour contrôler les dépôts sauvages.

Elle précise que ce service est gratuit pour la Commune et que ces gardes particuliers sont agréés par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

Elle rajoute que tout agrément à la fonction de garde particulier dans une commune est validé par la Préfecture.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### 10 –Questions diverses

A/ Affouage

L'affouage est autorisé sur le territoire communal. Un état des lieux sera fait (Prochain Conseil).

B/ Saint-Antoine de Padoue

Madame Mémery se propose de repeindre la statue de Saint-Antoine de Padoue. Accord du Conseil.

C/ Le nouveau bulletin municipal est prêt

D/ La pizzeria du Rocher va ouvrir le vendredi 14 juin 2019.

E/ Feu de la Saint-Jean le samedi 29 juin

La fente du bois se fera vendredi 14 juin. Les grillades seront offertes aux habitants.

Penser à prendre ses couverts. Faire passer l'information dans le village.

F/ Le défibrillateur portatif a été retrouvé. Il est nécessaire de le faire contrôler pour s'en servir lors des manifestations sur la commune.

G/ Vernissage au Casino

H/ Faire une demande de devis pour du plexi au niveau de la bascule. Gérard SIBRA s'en charge.